

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, TÉLÉPHONER EN TOUT TEMPS AU 1-800-561-8273 OU À CHEMTREC : 1-800-424-9300

1. IDENTIFICATION OF THE MATERIAL AND SUPPLIER

1.1 ÉTIQUETTE D'UN PRODUIT:

NOM CHIMIQUE : PAR III® TURF HERBICIDE (HERBICIDE pour le gazon PAR III)

1.2 USAGES DU PRODUIT : Herbicide – Groupe 4

1.3 DISTRIBUÉ PAR :

LOVELAND PRODUCTS CANADA, INC.
789 DONNYBROOK DRIVE • Dorchester, Ontario N0L 1G5

1.4 24 h sur 24 : (Chemtrec) : 1-800-424-9300 (GRATUIT) - **TÉLÉPHONE D'URGENCE SUPPLÉMENTAIRE :** 1-800-561-8273
SERVICE TECHNIQUE LOVELAND : 1-800-328-4678

2. HAZARDS IDENTIFICATION

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Domage / irritation oculaire	Catégorie 1	H318
Toxicité Aiguë - Orale	Catégorie 4	H302
STOT - RE	Catégorie 2	H373
Toxicité aquatique - aiguë	Catégorie 2	H401
Toxicité aquatique - Long terme	Catégorie 2	H411

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement : DANGER

Mention de danger : H318 – Provoque des lésions oculaires graves.
H302 – Nocif en cas d'ingestion.
H373 – Peut causer des lésions aux organes internes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H401 – Toxique pour la vie aquatique.
H411 – Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

De précaution

Déclaration : P260 – Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P264 – Se laver soigneusement après manipulation.

(La prévention) :

P270 – Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.
P280 – Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P102 – Tenir hors de portée des enfants.
P273 – Éviter le rejet dans l'environnement.

De précaution

Déclaration : P305+P351+P338: SI DANS LES YEUX: Rincer continuellement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à faire - continuer à rincer.
P301+P310+P331: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

(Réponse) :

P101 – Si un avis médical est nécessaire, ayez le contenant ou l'étiquette du produit à portée de main.
P363 – Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
P391 – Recueillir le déversement.

De précaution

Déclaration : (Espace de rangement): P401+P233+P234 – Entreposer dans un endroit sec. Ne pas entreposer à moins de 7 ° C (45 ° F). Si congelé, réchauffer à 5 ° C). Garder le récipient légèrement fermé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P405 – Stocker sous clé.

2.2 Autres dangers

Aucun connu

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Substances

3.2 Mélanges

Nom chimique :	CAS No.	Concentration [%]
Sel de DMA (MCP-P)	16484-77-8	100 g a.e./L
Sel de DMA (2,4-D)	2008-39-1	190 g a.e./L
Sel de DMA de Dicamba	2300-66-5	18 g a.e./L

4. PREMIERS SOINS

4.1 Description des premiers secours

Conseil général: Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour des conseils de traitement. Faire boire un verre d'eau à la personne si elle peut avaler. Ne pas faire vomir la personne à moins d'en avoir reçu la consigne d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau doucement et lentement pendant 15 à 20 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer au bout de 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

Inhalation : Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir plus de conseils sur le traitement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Yeux: Provoque des lésions oculaires graves.
Oral: Nocif en cas d'ingestion.

4.3 Attention médicale immédiate et traitement spécial

Traitement: Traiter selon les symptômes. Les symptômes peuvent être retardés
POUR UNE URGENCE MÉDICALE IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ AU: 1-800-561-8273

Prenez le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'enregistrement du produit antiparasitaire lorsque vous consultez un médecin.

NOTES AU MÉDECIN: Si dans les yeux, une attention ophtalmologique spécialisée peut être nécessaire. En cas d'ingestion, des dommages probables aux muqueuses peuvent contre-indiquer un lavage gastrique. Il n'y a pas d'antidote spécifique; traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION :

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser un moyen approprié au feu environnant. Produit chimique sec, dioxyde de carbone (CO₂), mousse d'alcool, mousse, eau pulvérisée ou brouillard.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

Dangers spécifiques lors de la lutte contre l'incendie: L'ammoniac, les oxydes d'azote, les composés contenant du chlore et d'autres matériaux inconnus peuvent se former en cas d'incendie.

2.1 ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION SPÉCIAUX ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS

Équipement de protection spécial pour les pompiers: Un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection complet doivent être portés lors de la lutte contre les grands incendies impliquant des produits chimiques. Utiliser de l'eau pulvérisée pour garder les contenants exposés au feu au frais. Gardez les gens à distance. Isolez le feu et refusez les entrées inutiles.

6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

6.1 PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Précautions personnelles: Éviter l'inhalation des vapeurs et du brouillard de pulvérisation et le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate. Porter des vêtements de protection appropriés.

6.2 PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Précautions environnementales: Toxique pour les petits mammifères sauvages, les oiseaux, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. TOXIQUE pour les plantes terrestres à feuilles larges. Reportez-vous aux informations sur les zones tampons telles que spécifiées sous la rubrique MODE D'EMPLOI sur l'étiquette du produit. Ne pas appliquer directement sur l'eau, ni dans les zones où il y a de l'eau de surface ou dans les zones intertidales sous la laisse de haute mer moyenne. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage de l'équipement.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIAUX DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Méthodes de nettoyage: Déversements importants: arrêtez le flux de matière si cela ne présente aucun risque. Endiguer le produit déversé, où il est possible. Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et placer dans des récipients. Après l'enlèvement flush zone contaminée soigneusement avec de l'eau. Petits déversements: Essuyer avec un matériau absorbant (p. Ex. Un chiffon, une toison). Nettoyer soigneusement la surface pour enlever la contamination résiduelle. Ne renvoyez jamais les déversements dans les contenants d'origine pour les réutiliser.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:

Conseils sur la manipulation sécuritaire: Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer immédiatement les vêtements si le pesticide pénètre à l'intérieur. Puis laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlevez l'EPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Lavez l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, bien se laver et enfiler des vêtements propres.

7.2 CONDITIONS DE STOCKAGE SÛR:

Exigences pour les zones de stockage et les conteneurs: Conservez le récipient hermétiquement fermé et loin des graines, des aliments pour animaux, des engrais, des plantes et des produits alimentaires. Protéger du gel. Le produit exposé à des températures sous le point de congélation doit être réchauffé à 5 ° C et mélangé soigneusement avant utilisation. Les insecticides et les fongicides doivent être séparés des herbicides de manière à prévenir tout risque de contamination croisée. AGITER AVANT D'UTILISER.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE :

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE
Niveau d'exposition au travail aux États-Unis (ACGIH)

Composants	Type	Valeur
Acide 2,4-D	TLV	10 mg/m ³
Diméthylamine	TLV	9.2 mg/m ³

États-Unis, niveau d'exposition au lieu de travail (OSHA)

Composants	Type	Valeur
Acide 2,4-D	TLV	10 mg/m ³
Diméthylamine	TLV	18 mg/m ³

Valeurs limites biologiques

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Spécimen
Pas d'annonces		

8.2 CONTRÔLES D'EXPOSITION:

Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation par aspiration générale et locale adéquate. Observez les limites d'exposition professionnelle et minimisez le risque d'inhalation de vapeurs et de brouillards de pulvérisation. Prévoir une douche oculaire et une douche de sécurité.

Mesures de protection individuelle:

Protection des yeux / du visage: Des lunettes ou des lunettes de protection blindées sont recommandées.

Protection de la peau: Chemise à manches longues et pantalon long. Gants résistants aux produits chimiques, tels que le polyéthylène ou le polychlorure de vinyle. Chaussures et chaussettes.

Protection respiratoire: En cas de ventilation inadéquate ou de risque d'inhalation de brouillards ou de vapeurs, utilisez un appareil respiratoire approprié tel que le MSHA / NIOSH TC-84A avec un média filtrant de classe N, R ou P équipé NIOSH. Porter une protection respiratoire lors des opérations de pulvérisation ou de brumisation. Si des respirateurs sont utilisés, un programme doit être mis en place pour assurer la conformité à la norme 29 CFR 1910.134, la norme de protection respiratoire OSHA. Porter une protection respiratoire à adduction d'air si les concentrations d'exposition sont inconnues.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- 9.1 APPARENCE :** Liquide
ODEUR: Fishy, amine-like.
SEUIL D'ODEUR: Pas de données disponibles.
COULEUR: Ambre à presque noir.
pH: 7.9 – 9.0
POINT DE FUSION / POINT DE CONGÉLATION: Pas de données disponibles
POINT D'ÉBULLITION: ±100 °C
POINT DE RUPTURE: Pas de données disponibles.
INFLAMMABILITÉ (solide, gaz): Pas de données disponibles.
LIMITES D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSION: Pas de données disponibles.
PRESSION DE VAPEUR: 20.7 mmHg @ 38 °C.
SOLUBILITÉ: Miscible.
COEFFICIENT DE PARTAGE, n-OCTANOL / EAU: Pas de données disponibles.
LA TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION: Pas de données disponibles.
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION: Pas de données disponibles.
VISCOSITÉ: (cinématique): Pas de données disponibles
GRAVITÉ SPÉCIFIQUE (eau = 1): 1.125 g/ml
DENSITÉ: 1.13 kg/L

Note: Ces données physiques sont des valeurs typiques basées sur le matériel testé mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme une analyse garantie d'un lot spécifique ou comme des éléments de spécification.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ

Stable

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE

Stable dans des conditions de température normales

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Pas de données disponibles. Ne se polymérise pas.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER

Chaleur et humidité excessives.

10.5 MATÉRIAUX INCOMPATIBLES

Acides forts.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

De l'ammoniac, des oxydes d'azote, des composés contenant du chlore et d'autres matières dangereuses inconnues peuvent se former en cas d'incendie. Une combustion incomplète peut former des oxydes de carbone et / ou d'autres asphyxiants.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

VOIES PROBABLES D'EXPOSITION

Lentilles de contact. Nocif en cas d'ingestion.

CL50 (rat): Pas de données disponibles.

DL50 Orale (rat): 625 - 2629 mg/kg

DL50 cutanée (rat): 900 - 2115 mg/kg

Estimations de toxicité aiguë: Pas de données disponibles

Irritation de la peau (lapin): non irritant.

Irritation des yeux (lapin): Corrosif; provoque des lésions oculaires irréversibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles: Peau, SNC, foie, reins.

Aspiration: Pas de données disponibles

Sensibilisation cutanée (cobaye): Pas un sensibilisant

Cancérogénicité: CIRC Groupe 2B (preuves limitées de cancérogénicité chez l'homme).

Mutagénicité des cellules germinales: Pas de données disponibles

Effets interactifs: Aucun connu

10 RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

10.3 ECOTOXICITE

Le produit est toxique pour les invertébrés aquatiques. Cependant, cela n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou dommageable sur l'environnement. Les informations ci-dessous sont basées sur l'ingrédient technique acide 2,4-D.
Données écotoxicologiques

	Espèce	Résultats de test
Acide 2,4-D	Truite arc-en-ciel	245 mg/L – 96-heure CL ₅₀
	Bluegill	524 mg/L – 96-heure CL ₅₀
	Vairon à grosse tête	344 mg/L – 96-heure CL ₅₀
	Crevettes roses	181 mg/L – 96-heure CL ₅₀
	Daphnia magna	184 mg/L – 96-heure CL ₅₀
	Marée de marée	469 mg/L – 96-heure CL ₅₀
	Huître de l'est	136 mg/L – 48-heure EC ₅₀

La dérive ou le ruissellement peuvent nuire aux plantes non ciblées.

Ne pas appliquer directement sur l'eau.

Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination de l'eau de lavage de l'équipement.

Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive de la zone cible.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Biodégradabilité: La demande biochimique en oxygène est de 0,72 pendant 5, 10 et 20 jours. La demande chimique en oxygène est de 0,72. Dans des conditions aérobies, la demi-vie est de 4 à 23 jours. En conditions aquatiques aérobies, la demi-vie est de 0,5 à 11 jours.

12.3 POTENTIEL BIOACCUMULATIF

Bioaccumulation: Le potentiel de bioconcentration est faible (FBC <100 ou log Pow <3).

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL

Elevé (50 <Koc <150). Le coefficient de partage carbone organique / eau du sol (Koc) est de 72-136.

12.5 AUTRES EFFETS INDESIRABLES

Évaluation: Pas de données disponibles..

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Ce pas réutiliser les contenants à quelque fin que ce soit. Conteneur rechargeable: Pour l'élimination, le conteneur peut être renvoyé au point de vente (revendeur / distributeur). Il doit être rempli par le revendeur / distributeur avec le même produit. Le conteneur est recyclable et doit être éliminé dans un site de collecte de contenants. Contactez votre revendeur / distributeur local pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant de transporter le récipient sur le site de collecte: rincer le récipient vide trois fois ou le rincer sous pression, en ajoutant le liquide de rinçage dans le réservoir de pulvérisation. Rendre le conteneur vide impropre à une utilisation ultérieure. S'il n'y a pas de site de collecte des contenants dans votre région, éliminez le contenant conformément aux exigences provinciales. Pour plus d'informations sur l'élimination des produits non utilisés et indésirables, contactez le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

14 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

14.3 TRANSPORT TERRESTRE

Description d'expédition TDG: NON RÉGLEMENTÉ (les emballages porteront les marques et les étiquettes USDOT)
Description d'expédition DOT: Moins de 119 gallons: NON RÉGLEMENTÉ PAR POINT
Description d'expédition DOT: Plus de 119 gallons: RQ UN3082, SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.S., 9, III (2,4-D), ERG GUIDE 171
Classification du fret de surface Américain: MORT, ARBRE OU MAUVAISE HERBE, NOI (NMFC 50320, SUB 2: CLASSE: 60)

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

REGLEMENTATION SECURITE, SANTE ET ENVIRONNEMENT

Cotes de danger NFPA et HMIS:	NFPA			HMIS
	3 Santé	0	Moindre	3 Santé
	0 Inflammabilité	1	Légère	0 Inflammabilité
	0 Instabilité	2	Modérée	0 Réactivité
		3	Élevée	H ÉPI
		4	Grave	

SARA Notification / Déclaration de danger

Catégorie de danger SARA Titre III:	Immédiat	<u> O </u>	Feu	<u> N </u>	Relâchement soudain de la pression	<u> N </u>
	Différé	<u> N </u>	Réactif	<u> N </u>		

Quantité à déclarer (QR) sous la marque US CERCLA: Acide 2,4-D (CAS: 94-75-7) 100 livres.

SARA, Titre III, Section 313: Acide 2,4-D (CAS: 94-75-7) Équivalent acide à 17,0%

Code de déchet RCRA: U240; D016

CA Proposition 65: Sans objet.

WHMIS [Canada]: Pest control products are not controlled under WHMIS. Classified D2B

Read the approved label, authorized under the Pest Control Products Act, prior to handling the pest control product.

This chemical is a pest control product registered by Health Canada Pest Management Regulatory Agency and is subject to certain labeling requirements under the Pest Control Products Act. These requirements differ from the classification criteria and hazard information required for GHS-consistent safety data sheets. Following is the hazard information required on the pest control product label.



DANGER POISON

16 AUTRES INFORMATION

SDS STATUS: Sections 2 and 3 revised.

PRÉPARÉ PAR : Services des marques et affaires réglementaires

RÉVISÉ PAR : Santé écologiques et Sécurité

PEST CONTROL PRODUCTS ACT REG. NO.: 27884

®Par III est une marque déposée de Loveland Products Canada Inc.

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec toute autre matière ou tout autre procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et LOVELAND PRODUCTS CANADA INC. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.